

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 15 août et ajournée au 29 août 2016 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Est absent : Daniel Leblanc

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

**2016-2908-336**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2016-2908-337**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 25 août 2016, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 4 543,83 \$ et payés, tels qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des listes lot 3, lot 4, lot 5 et lot 6, du 25 août 2016, d'une somme de 644 716,04 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2016-2908-338**

**ACQUISITION DES TERRAINS D'EMMANUEL FRANCOEUR**

**ATTENDU QU'**il y a peu de terrains disponibles pour le développement domiciliaire dont les terrains que le conseil veut acquérir ;

**ATTENDU QUE** tant que la MRC de Joliette n'aura pas adopté un nouveau schéma d'aménagement, la municipalité n'a plus de possibilité de développer son territoire;

**ATTENDU QUE** suite à la contestation de l'évaluation de Kruger et une perte de revenu de 71 000 \$ annuellement, la municipalité doit chercher d'autres sources de revenus ;

**ATTENDU QUE** monsieur Emmanuel Francoeur a déposé à la municipalité une offre de vente de ses terrains portant les numéros de lots 4 738 403, 4 738 489, 4 738 446, 4 738 448, 4 738 449 et 4 738 491 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette ;

**ATTENDU QUE** le conseil adoptait le 4 juillet 2016 la résolution 2016-0407-281 afin d'obtenir une évaluation des terrains ;

**ATTENDU QU'**il est opportun pour la municipalité d'acquérir les terrains d'Emmanuel Francoeur pour que la municipalité puisse développer et installer des services municipaux sur le prolongement de la 3<sup>e</sup> Avenue et sur la future 20<sup>e</sup> Rue de façon à pouvoir rendre disponibles des terrains à bâtir dans la municipalité pour des futurs acheteurs ;

**ATTENDU QUE** la municipalité avait jusqu'au 6 septembre 2016 pour accepter l'offre d'Emmanuel Francoeur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;
2. Que la municipalité accepte l'offre de vente déposée par Emmanuel Francoeur à la municipalité ;
3. Que la municipalité, conformément à l'offre de vente, acquiert lesdits terrains d'Emmanuel Francoeur au plus tard dans les dix (10) jours de la date de la présente résolution ;
4. Que l'achat soit fait, conformément à l'offre de vente, pour le prix total de deux cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars et vingt cents (279 989,20\$), le tout selon les termes, charges, conditions et garanties de ladite offre de vente fournie à cette assemblée ;
5. De mandater Me Jacques Raymond, notaire, pour la préparation et la réception de l'acte de vente final ;
6. D'autoriser le maire, Denis LAPORTE, ou en son absence, le maire suppléant, Jean BROUSSEAU, et le secrétaire-trésorier, Pierre RONDEAU, ou en son absence le secrétaire-trésorier adjoint, Christian GRAVEL à signer l'acte de vente final et tout document requis au nom de ladite municipalité pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2016-2908-339**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE**

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2016-2017 au coût de 160 \$ (taxes en sus).

**QUE** monsieur Denis Laporte soit le délégué de la municipalité à la Chambre de Commerce du Grand Joliette.

**ADOPTÉ**

**2016-2908-340**

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ LES ESCOUMINS CONCERNANT LES OBLIGATIONS PRÉVUES À LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE / OBLIGATION MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec prévoit des obligations pour les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs visés par ladite stratégie ;

**ATTENDU QUE** les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs prévus à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable doivent, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017, effectuer des recherches de fuites à leur réseau d'eau potable, y effectuer les réparations, ainsi que déterminer le type de compteur d'eau potable à installer dans tous les immeubles industriels, commerciaux,

institutionnels, mixtes ciblés, municipaux, ainsi que dans un échantillon déterminé d'immeubles résidentiels, pour ensuite acquérir et installer lesdits compteurs;

**ATTENDU QUE** les obligations municipales à respecter nécessitent des ressources financières importantes de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** les municipalités n'ont pas les ressources financières appropriées pour effectuer lesdites acquisitions et travaux ;

**ATTENDU QU'**il n'est prévu aucun programme de subvention pour aider les municipalités au financement desdites acquisitions et travaux ;

**ATTENDU QU'**il ne peut être requis des propriétaires des bâtiments visés et pour lesquels des compteurs doivent être installés à déboursier des frais pour ce faire, alors que les autres propriétaires de la municipalité n'y seront pas tenus ;

**ATTENDU QU'**en date du 4 avril 2016, la municipalité de Les Escoumins a adopté et adressé au MAMOT une résolution par laquelle elle requiert de celui-ci la mise en place d'un programme de subvention pour aider financièrement les municipalités qui devront, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017, procéder à l'inspection de leur réseau d'eau potable pour y déceler les fuites et les réparer, ainsi qu'à déterminer, acquérir et installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux et un échantillon déterminé de résidences de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** l'appui de toutes les municipalités est nécessaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers

**QUE** la Municipalité de Crabtree appuie la demande de la municipalité Les Escoumins ;

**QUE** copie de la résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire requérant la mise en place d'un programme de subvention pour aider les municipalités à financer les travaux de recherche et de réparation des fuites au réseau d'eau potable et pour la détermination du type de compteur d'eau, leur acquisition et installation dans les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux et de résidences déterminées de son territoire, et ce, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**ADOPTÉ**

**2016-2908-341**

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CONSENTEMENT DE TRAVAUX DE BELL SUR LA 1<sup>RE</sup> AVENUE**

**ATTENDU QUE** dans le cadre des travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, 3 poteaux de Bell et d'Hydro-Québec doivent être déplacés ;

**ATTENDU QUE** Bell a fait parvenir le 3 août 2016 un consentement de travaux pour une somme de 7 051, 27 \$, incluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à signer le consentement des travaux sur commande pour le déplacement du réseau de Bell ;

**QUE** les coûts soient appliqués au règlement 2016-276.

**ADOPTÉ**

2016-2908-342

**DIRECTIVES DE CHANGEMENT #4 — TRAVAUX CHEMIN ST-JACQUES**

**ATTENDU QU'**une directive de changement a été émise recommandant l'enlèvement d'une surépaisseur d'enrobé (asphalte) supérieure à 300 mm alors que celle-ci était évaluée à 210 mm

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter les recommandations des représentants de la firme EXP qui agissent à titre de surveillant de ces travaux pour la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directive de changement no 4 pour les travaux d'enlèvement de la surépaisseur d'enrobé sur le chemin St-Jacques pour la somme de 2 957,01 \$ (taxes en sus) ;

**QUE** les coûts soient appliqués au règlement 2016-269.

**ADOPTÉ**

2016-2908-343

**APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

**ATTENDU** le départ annoncé de la secrétaire réceptionniste actuelle ;

**ATTENDU QUE** le conseil veut réaménager les tâches et combler les besoins en tâches cléricales au bureau municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un appel de candidature pour un poste de secrétaire-réceptionniste à 3 jours par semaine ;

**ADOPTÉ**

2016-2908-344

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 98-026 RELATIF AUX CHIENS**

Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 98-026 relatif aux chiens afin d'augmenter l'amende minimale pour une personne physique de 75 \$ à 100 \$ et de 100 \$ à 150 \$ pour une personne morale ;

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

2016-2908-345

**RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE CRABTREE**

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec a fait parvenir le rapport d'approbation de la révision budgétaire 2016 pour l'Office municipal d'habitation de Crabtree ;

**ATTENDU QU'**à cet effet la part municipale augmentera de 3 427 \$ à 11 577 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver la révision budgétaire 2016 de l'Office municipal d'habitation de Crabtree ainsi que la quote-part du déficit que cela implique pour la municipalité.

**ADOPTÉ**

**2016-2908-346**

**TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU PUIITS À NEIGE À L'ARÉNA**

**ATTENDU QUE** le conseil adoptait le 15 août 2016 la résolution 2016-1508-334 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de confirmer le montant de la dépense pour les travaux du puits à neige excluant l'installation de la grille ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver l'offre de BLR Excavation du 29 août 2016 pour la somme de 15 130 \$ excluant les taxes.

**QUE** la dépense soit affectée au règlement d'emprunt 2016-282.

**ADOPTÉ**

**La séance est levée à 20 h 30.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.